

CONSEIL DE PRÉFECTURE DES ARDENNES

1919 - 1951

5K 1 - 3

Établi par Vincent FAY, assistant principal de conservation du patrimoine
Sous la direction de Léo DAVY, conservateur du patrimoine, directeur des Archives
départementales

Charleville-Mézières

2026

Présentation générale du fonds

Identification :

Référence	5K 1 - 3
Intitulé	Conseil de préfecture des Ardennes
Dates extrêmes globales	1919-1951
Niveau de description	Sous-fonds
Importance matérielle	3 articles, 1 boîte, 0,10 mètre linéaire.

Contexte :

Nom du producteur	Ardennes. Préfecture\Secrétariat général\Conseil de préfecture
Histoire administrative du producteur	Créé par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), le conseil de préfecture des Ardennes est une juridiction administrative départementale. Il a été supprimé par les décrets-lois des 6 et 26 septembre 1926 en mettant en place un conseil de préfecture interdépartemental à Châlons-sur-Marne. Le bureau annexe de Mézières assure alors l'enregistrement des réclamations. Les conseils de préfecture interdépartementaux sont transformés par le décret n° 53-934 du 30 septembre 1953 et deviennent les tribunaux administratifs.
Historique de la conservation des documents	Les conseils de préfecture ont été créés par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800). Ils ont été supprimés par les décrets-lois des 6 et 26 septembre 1926 qui leur ont substitué les conseils de préfecture interdépartementaux. Ces derniers ont été transformés par le décret n° 53-934 du 30 septembre 1953 et sont devenus les tribunaux administratifs. Juridiction administrative, ces conseils statuent sur les contentieux entre l'administration et les administrés, exercent une tutelle administrative et peuvent également avoir un rôle consultatif auprès du préfet. Le fonds du conseil de préfecture des Ardennes a été intégralement détruit en 1940 comme le reste de la série K constituée des publications administratives nationales et locales. Ces dernières ont pu être reconstituées à l'exception des arrêtés préfectoraux manuscrits antérieurs à 1940. Les archives étaient conservées dans les locaux dédiés à l'archivage de la préfecture des Ardennes.
Modalités et date d'entrée	Versements des 12 août 1966 et 2 septembre 1977.

Contenu et structure :

Présentation du contenu	Le fonds se compose de registres d'enregistrement des réclamations et des arrêtés du conseil de préfecture des Ardennes jusque 1926 puis du bureau annexe de Mézières du conseil de préfecture interdépartemental jusqu'en 1953.
Tris, éliminations réalisées	Sans objet
Accroissements	Sans objet
Mode de classement	Les archives ont été classées en sous-série 5K en application de la circulaire AD98-8 du 18 décembre 1998 portant instruction sur le classement et la cotation des archives dans les services d'archives départementales. Il s'agit d'un classement réalisé de documents classés initialement sous les références KSUPPL.

Conditions d'accès et d'utilisation :

Conditions d'accès	Ces documents sont des archives publiques. À ce titre leur communicabilité est régie par le Code du patrimoine (art. L.213-1 à L. 213-8).
Conditions de reproduction et de réutilisation	Les conditions de reproduction sont régies par le règlement de la salle de lecture des Archives départementales des Ardennes et par la licence ouverte votée par le Conseil départemental.
Langue et écriture des documents	Français.
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques	Sans objet
Instruments de recherche	Sans objet

Sources complémentaires :

Existence et lieu de conservation des originaux	Sans objet
Existence et lieu de conservation de copies	Sans objet
Sources complémentaires dans le service des archives et hors service	Les sources complémentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.

Bibliographie

Les sources documentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.

Contrôle de la description :

Notes de l'archiviste

Vincent FAY

Règles ou conventions

Normes générales et internationales de description archivistique (ISAD-G) publiées par le Conseil International des Archives en 1994, 2ème édition en 1999.

Date de la notice

9 octobre 2025

CONSEIL DE PRÉFECTURE DES ARDENNES

5K 1 - 2	Réclamations. - Enregistrement : registres.	1919-1951
5K 1	Contraventions de grande voirie et diverses réclamations (élections, marchés, subventions, affouages, etc.).	1919-1951
5K 2	Contributions directes.	1928-1948
5K 3	Arrêtés : registre.	1919-1926